

ABONNEMENT. Saumur : Un an... 30 fr. Six mois... 18 Trols mois... 8

Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18 Trols mois... 10

On s'abonne : A SAUMUR, Chez tous les Libraires; A PARIS, Chez M. DONCREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33; A EWIG, Rue Talbot, 10.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

INSERTIONS.

Annances, la ligne... 20 c. Réclamations... 100 Fais divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES

On s'abonne : A PARIS, Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

6 Mars 1878.

Chronique générale.

LES ÉLECTIONS DU 3 MARS.

Seize élections ont eu lieu dimanche. La majorité vient de faire l'acquisition de M. Douville-Maillefeu, de MM. Tardieu, Levavasseur, Armez, Rioteau, Even et Cazes. Dans la 1re circonscription de Château...

Nous ne parlons point, bien entendu, de la valeur des diverses recettes qu'a faites la majorité de la Chambre. Mais, vraiment, quand on songe que les promenades de M. le sous-préfet du Tarn avec M. Charles Simon...

oublier que le candidat officiel du gouvernement des gauches était seul candidat à Arles, M. de Cadillan, invalidé, n'ayant pas voulu se représenter, malgré ses 11,324 voix de 1877.

A Châteauvoux, les efforts du gouvernement en faveur de M. Bottard ont fait gagner 315 voix au député conservateur, M. Charlemagne, invalidé par la Chambre actuelle.

A Clermont (Oise), le maintien persistant de M. Tripiet a fait gagner au candidat de la gauche, parent et protégé du préfet, un chiffre de voix à peu près égal à celui qu'avait eu l'année dernière M. Labitte, invalidé, et qui ne s'est pas représenté.

Le candidat des gauches qui est élu à 11,857 voix avait eu 10,738 voix l'année dernière, M. Labitte avait eu 11,408 voix en 1877 et M. de Chatenay en a obtenu 8,281.

Par contre, à Saint-Brieuc, M. Armez, qui n'avait obtenu au mois d'octobre que 7,821 voix, est élu à 10,040, tandis que son adversaire, M. Garnier-Bodéleac, invalidé, a perdu 2,400 voix.

Mais, ce qui a lieu d'étonner, c'est que les pertes des conservateurs ne soient pas plus grandes à l'heure actuelle.

Nos adversaires ont le pouvoir tout entier. Rien ne s'oppose à leurs agissements. Ils font ce qu'ils veulent et ce qu'ils ont promis de faire. Ils congédient les députés qu'ils avaient proscrits dès la veille des élections d'octobre.

Les menaces qu'ils avaient faites, ils leur donnent suite, pendant que le chef du gouvernement qui avait promis de rester pour soutenir les fonctionnaires fidèles, reste pour exécuter ceux qui ont servi sa politique avec le plus de désintéressement et de générosité.

Les timides croient devoir se cacher, les fêdes ne croient pas utile de se déranger, les hommes d'action voient avec tristesse et impuissance l'avenir qui nous est préparé.

Et malgré toutes les menaces, malgré les découragements, malgré les faiblesses, malgré les déceptions, le gouvernement parvient à grand peine, grâce à ses manœuvres hypocrites ou avouées, grâce au désistement

de quelques députés conservateurs, à faire gagner quelques centaines de voix à ses préférés, et à faire échouer M. Charles Simon, à faire revenir M. Charlemagne, M. Combes, M. Michaut, et M. de La Rochefoucauld-Bisaccia.

Non, le gouvernement n'a pas lieu d'être fier de sa victoire de dimanche.

En résumé, quatre conservateurs seulement ont été élus, et leur nombre eût été plus grand si tous les invalidés sans exception avaient à nouveau accepté la lutte contre la prouesse latente de M. de Marcère, du Comité de Salut public et des radicaux de toute nuance.

Il y a ballottage à Marseille et à Alais, entre l'intransigeance de MM. Clovis Hugues et Favard, — et l'opportunisme de MM. Amat et Desmons; — à Fougères, entre M. Bochin, conservateur, et M. Riban, radical. — Remise à quinzaine.

La séance de la Chambre d'avant-hier a été consacrée tout entière à l'élection du député de Carpentras, M. Barcion, qui a longuement et très-habilement réfuté les arguments toujours les mêmes invoqués contre sa candidature. Son invalidation étant jugée d'avance, c'est pour l'honneur des principes et sans doute aussi pour la satisfaction de ses électeurs que l'honorable avocat de Valenciennes a pris le soin superflu de confondre ses accusateurs.

La Chambre n'étant plus en nombre, l'invalidation n'a pu être prononcée, ce qui laisse à l'honorable condamné trois jours de grâce pendant le congé du carnaval.

Il est question d'une provocation adressée par M. Gent à M. Paul de Cassagnac.

Allain-Targé a prié l'honorable député du Gers de désigner deux témoins avec lesquels il pourrait être mis en rapport.

M. Paul de Cassagnac disait, dans le wagon qui le menait à Versailles, qu'il allait simplement répondre à M. Allain-Targé qu'il lui avait été impossible de trouver des témoins pour répondre à la provocation de M. Gent, de même qu'en 1836 la justice n'avait pas pu trouver dans le Code un article punissant l'acte dont M. Gent était alors accusé.

Certes, la séance du 4 mars, à la Chambre, n'est pas de celles qui vous rendent fiers d'être Français! La-dessus, il ne peut y avoir qu'un avis et qu'une voix. Mais comment ne pas admirer les cris d'indignation qu'inspire aux organes radicaux cette mêlée sans nom provoquée par les violentes apostrophes de M. de Cassagnac? Est-ce donc seulement d'hier que cette Chambre est en train de déshonorer à jamais le régime parlementaire? Le scandale n'a-t-il été voulu et soulevé que par le jeune député bonapartiste?

Le scandale! Voilà près de quatre mois qu'il est à l'ordre du jour; car voilà quatre mois bientôt qu'au lieu de faire les affaires du pays, la majorité du 14 octobre refuse de voter le budget et passe son temps à frapper de la façon la plus inique ses adversaires. On ne trouve pas une heure à consacrer aux intérêts nationaux; mais on ne se lasse jamais d'invalider encore, d'invalider toujours, c'est-à-dire de pratiquer la politique des représailles arbitraires et des rancunes insatiables. Le scandale est là d'abord, et quand on l'a longtemps voulu et exploité, il ne faut pas s'étonner qu'il se produise ailleurs; l'homme absurde, seul, peut être surpris de récolter ce qu'il a semé.

Que des séances comme la dernière soient pour ouvrir, enfin, les yeux au pays, pour ruiner la considération et le crédit l'autorité du Parlement qui s'est donné et du régime même que lui offre de tels spectacles, oui, c'est vrai; mais la déconsidération et le dés-

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LES AVENTURES DE MAITRE BLOCK

Assis derrière le poêle, dans le grand fauteuil aux coussins rembourrés, maître Pierre avait écouté avec attention le récit du vieux Martin et n'en avait point perdu un seul mot.

Dependant il n'y avait pris d'autre plaisir que celui qui s'attache d'ordinaire aux histoires merveilleuses. Ce fut autre chose quand le voisin Blas donna la recette nécessaire pour se procurer la racine magique, avec l'accent et le geste d'un homme si convaincu, que l'âme du traître ruiné en fut tout émue.

Il n'était pas naturellement cupide; mais sa condition d'âne était bien dure à supporter.

S'il pouvait redevenir homme et doter sa fille! Une si juste ambition était bien permise.

L'imagination de Block s'enflamma par degrés, et tout en écoutant, la tête dans ses mains, les derniers propos des bergers, il avait déjà pris la ferme résolution de tenter l'expédition du Hartz.

Il entra chez lui, presque aussi heureux que s'il avait découvert la fameuse toison d'or. Mais, au moment de monter à son grabat, une triste réflexion calma ses transports.

Il fallait se procurer la racine magique, et, à la Sainte-Egde, les pics sont encore loin de constituer leurs nids.

Il se coucha, mais sans pouvoir fermer l'œil.

Après une heure d'insomnies et de visions fantastiques, tout à coup, il se leva, tailla une plume, et passa le reste de la nuit à écrire tout au long et avec les moindres détails tous les renseignements que le spectre avait données à Martin, et Blas à la société des bergers.

Cela fait, il reprit la route du moulin.

Depuis ce jour jusqu'au printemps, il mit en réserve avec une persévérance admirable toutes les petites pièces que sa fille parvint à lui remettre en secret.

Dès que les arbres commencèrent à se couvrir de leurs petites feuilles d'un vert tendre, dès que

les oiseaux firent entendre leurs premiers gazouillements dans les bois, maître Pierre guetta tous les enfants sur son chemin en leur disant :

« Allez me chercher un nid de pic, et, quand vous m'en ferez voir l'arbre où vous l'avez trouvé, je vous donnerai un batz. »

Les petits drôles s'enfonçaient dans les bois, cueillaient des fraises, dénichaient des œufs de fauvettes, et ne manquaient jamais de venir crier au pauvre homme :

« Maître Block, donnez-moi le batz que vous m'avez promis, j'ai découvert un beau nid de pic. »

Et, après avoir empoché le batz, ils conduisaient le bonhomme devant un nid de chauve-souris ou de corbeau, puis ils fuyaient à toutes jambes en lui faisant la grimace.

Un d'entre eux cependant, plus loyal, lui montra enfin un vrai nid de pic et même lui fit voir la mère qui allait et venait autour de l'arbre; maître Pierre craignait encore une tromperie. Comme traître, il avait connu beaucoup d'oiseaux, mais jamais n'avait mis de pic en sautoir ou en pâté, et il avait beau regarder, il ne savait à quel volatile il avait affaire.

Par bonheur, un braconnier étant venu à passer par là affirma que c'était bien un nid de pic.

L'heureux Pierre, ravi de la découverte, ne pensa plus dès lors qu'au moyen de se procurer un manteau rouge.

Il chercha longtemps, et arriva à la certitude peu agréable qu'il n'y avait dans tout Rottembourg qu'un seul manteau de cette couleur, et c'était celui de maître Hamering, le bourreau.

Bien des jours se passèrent avant que Block eût le courage d'aller frapper à la porte du formidable possesseur du vêtement écarlate.

Il s'y décida enfin, et maître Hamering, presque flatté que l'un de ses concitoyens voulût bien se servir de son costume de cérémonie, accéda volontiers à ses desirs.

Une fois pourvu de cet appareil nécessaire, notre homme commença son opération magique.

Il boucha avec soin l'ouverture du trou par où l'oiseau sortait et entra; et tout se passa comme maître Blas l'avait dit.

Quand le pic revint, Pierre Block s'élança avec rapidité de sa cachette vers le pied de l'arbre, étala sur la terre le manteau couleur de sang, et l'oiseau étonné laissa tomber la racine, qui faillit éborgner le pauvre homme; mais en ce moment il aurait donné un de ses yeux et la moitié de l'autre plutôt que de laisser échapper son talisman.

Dès le lendemain il décampa de la maison.

(A suivre)

crédit résultait au moins autant de l'iniquité et de la violence passée en parti-pris, que de ces orages et de ces emportements qui, du reste, en sont la conséquence directe.

Il n'y a pas d'autre moralité à tirer de ce débat sans nom.

Quelque chose qui mérite beaucoup d'attention, c'est la doctrine charmante exposée devant la Chambre des députés par M. le ministre de l'intérieur au sujet de la nomination des maires. Une question de M. de Casagnac père nous a valu cette aimable déclaration, qui dément tout ce que nous avions entendu dire jusqu'à ce jour du régime républicain, exclusivement fondé sur le droit des majorités.

Le droit des majorités ? Allons donc ! M. de Marcère n'en a cure. Si la majorité est républicaine, très-bien ! l'écoute. Mais si elle n'est pas républicaine, la majorité, pour M. de Marcère, c'est la minorité, et vice versa.

Dans les conseils municipaux, où la majorité est à droite, il choisit le maire et les adjoints dans la minorité de gauche, sans tenir compte de l'opinion du plus grand nombre des électeurs.

Pour justifier ces choix contraires à la doctrine du peuple souverain, il déclare que le maire est l'agent du ministre, et qu'il doit être dévoué à la politique du cabinet. Si on réplique à M. de Marcère : Mais alors quel compte tenez-vous de la majorité ? il répond avec un sans-çon inouï et une naïveté adorable : Le pays est avec nous, et la grâce de mes discours, l'amabilité de la République ont séduit l'opposition ; il n'y a plus d'opposition, et d'ailleurs il ne faut pas qu'il y en ait. Et là-dessus, il part, il s'élançe et maltraite ceux qui ont le mauvais goût de méconnaître ses charmes. On faisait comme cela, au temps de l'Empire.

Nos républicains applaudiront, sans doute, au langage de leur ministre. Nous rirons du langage ministériel et des applaudissements de la coterie. Car nous ne pouvons pas oublier que messieurs les républicains ont toujours revendiqué, en tête de leur programme, le droit pour le conseil municipal d'élire le maire, représentant de la commune et point du tout du pouvoir politique.

Applaudissez, républicains ! M. de Marcère prend le maire où il veut, et le maire n'est qu'un agent du ministre.

LE CENTRE GAUCHE SACRIFIÉ.  
Le centre gauche doit commencer à comprendre ce qui l'attend dans un prochain avenir. Lorsque les républicains radicaux se trouveront assez forts pour se passer des membres du centre gauche, ils subiront le sort des Girondins ; bien heureux encore s'ils ne sont exposés qu'à l'ostracisme.

Les membres du centre gauche ont dû certainement remarquer que les invalidations ne portaient point sur les députés conservateurs qui n'avaient battu dans les élections que des membres du centre gauche.

Aujourd'hui qu'il n'y a plus de fonctionnaires à renvoyer, les députés des gauches ont pensé qu'après avoir balayé les préfetures, les finances et surtout les municipalités, il leur restait l'Elysée, où il faut porter la hache, en commençant par les petits pour arriver aux grands.

Le congé de M. le vicomte d'Harcourt étant près d'expirer, les républicains veulent à tout prix s'opposer à sa rentrée à l'Elysée. Ils ont essayé tout d'abord d'exercer une certaine pression sur le cabinet pour qu'il intervint auprès du Maréchal, afin que M. d'Harcourt fût remercié de ses fonctions de secrétaire de la Présidence.

Le cabinet, et surtout M. Dufaure, s'étant refusés à une pareille démarche, le Comité des Dix-Huit, qui a déjà décidé en principe la suppression de l'ambassade française près du Saint-Siège, essaye d'obtenir de M. Waddington qu'il propose M. le vicomte d'Harcourt pour remplacer M. le baron Baude, situation qui serait acquise jusqu'au 31 décembre prochain, attendu que les sommes nécessaires à cette ambassade ont été déjà votées ; mais l'année prochaine, M. d'Harcourt quitterait Rome, puisque nous savons que la majorité de la Chambre est décidée à supprimer le crédit affecté à ce poste.

Une leçon de pudeur politique vient d'être donnée au parti radical par un militaire qu'on s'est plu à promener sur le pavois de la publicité et qui paraît fatigué des honneurs qu'on lui rend malgré lui.

A la commission qui était venue lui apporter le résultat de la souscription ouverte pour lui offrir une épée d'honneur, le commandant Labordère a répondu qu'il était profondément touché de cette marque d'estime et de sympathie, mais qu'il invitait les organisateurs de cette souscription à en verser le produit par moitié à la Société de secours des Alsaciens-Lorrains et à celle de secours aux familles des détenus politiques. Ce vœu du commandant Labordère a été entendu, et la commission s'est empressée d'y déférer. Cette résolution change un acte d'insubordination en une œuvre charitable, et de la morale publique ne peut que se réjouir à double titre.

On écrit de Berne : Les temps sont durs en Suisse. L'année est bien une année de misère : de tous côtés on n'entend parler que de déficits fédéraux et cantonaux, d'impôts nouveaux et de crise économique. La situation du pays n'est pas belle, les entreprises succombent à la peine. Trop souvent, hélas ! des nouvelles du genre de celle-ci nous surprennent : « Le tribunal fédéral vient de prononcer la mise en faillite du chemin de fer national. » Cela veut dire tout simplement que le mal dont nous souffrons n'a point encore atteint sa période aiguë.

M. de Marcère paraît être bien mécontent de certains fonctionnaires qu'il a nommés, sur les pressantes sollicitations de différents députés de la gauche, qui n'ont cherché qu'à placer leurs créatures, sans aucun souci de leurs capacités. Les uns sont d'une nullité absolue, d'autres n'ont ni instruction ni savoir-vivre, et réussissent fort mal auprès des populations qu'on les a envoyés administrer. D'autres encore paraissent avoir un penchant trop prononcé pour le *dolce far niente* et deviennent d'une intempérance fort nuisible au gouvernement qu'ils veulent servir. Des changements sont inévitables d'ici très-peu de temps, pour recomposer l'administration d'une manière plus convenable.

On annonce que M. Grévy, très-mécontent du mode d'invalidation adopté par la Chambre, aurait laissé pressentir à quelques-uns de ses amis qu'il aurait quelque velléité de donner sa démission de président de la Chambre. Quant au refus du budget, M. Grévy s'est exprimé à ce sujet d'une façon plus que vive pour ses amis politiques.

L'EXEMPLE DU PRINCE D'ARENBERG.  
M. le prince d'Arenberg donne aux indigents le traitement qu'il reçoit comme député du Cher. Nous tenons nos colonnes ou-

vertes à tous ceux de MM. les représentants qui imiteraient le désintéressement de M. le prince d'Arenberg. Commençons dès aujourd'hui en reproduisant les lignes suivantes du *Journal du Cher* :

« Nous avons annoncé que M. le prince d'Arenberg faisait abandon de son traitement de député aux pauvres de sa circonscription. Ce noble exemple de désintéressement ne resterait pas isolé, paraît-il. On prétend, en effet, que, pour ne pas laisser à un membre de la droite le mérite d'une belle action, les groupes de la gauche vont distribuer en bonnes œuvres la somme assez ronde qu'ils émargent au budget.

On parle déjà de la destination affectée par les députés à leur traitement. Celui de M. Boulard ira droit aux ouvriers verriers de Vierzon ; M. Girault l'abandonnerait pour fonder la caisse des pensions promises par lui à tout travailleur âgé de 65 ans ; M. Rollet destine le sien à relever le culte de la religion swedenborgienne ; enfin, M. Mingasson récompenserait ses électeurs en distribuant son indemnité parlementaire entre ceux qui l'ont le plus chaudement appuyé.

Espérons que ces excellentes nouvelles ne tarderont pas à se confirmer.

L'épiscopat français vient de perdre un de ses plus vénérables doyens. M. Gignoux, évêque de Beauvais, Noyon et Senlis, a succombé samedi matin à la cruelle maladie qui, depuis plusieurs jours, faisait pressentir cette nouvelle douleur de l'Eglise de France.

Né à Bordeaux le 22 juillet 1799, M. Gignoux appartenait, par sa vocation, au siège de Beauvais. Dès 1823, il enseignait la théologie au Grand-Séminaire. En 1824, il fut nommé supérieur de cet établissement, et les qualités dont il fit preuve dans ses importantes fonctions le désignèrent de bonne heure aux plus hautes dignités de l'Eglise.

En 1842, il fut appelé à remplacer M. Cottret au siège épiscopal de Beauvais.

PEUPLE, PRENDS GARDE !  
C'est un joli parti que le parti révolutionnaire. Tout le monde y est suspect ! Tous les partisans, tous les journaux, ne font que prêcher la méfiance, la vigilance et autres sentiments de cordialité réciproque.

Un des derniers numéros du *Mirabeau* contient une correspondance de France intitulée : « Peuple, prends garde ! » Le peuple, instruit par le passé, ne verra plus servir d'instrument à ses oppresseurs, quels qu'ils soient. Aussi regarde-t-il se dérouler avec indifférence tous les événements, attendant le moment propice où il lui sera permis de prendre sa revanche et ses droits assez longtemps méconnus.

Prends garde, travailleur. Veille et sois calme ! Tu vois les plaies nombreuses, les frous béants que les dictateurs ont fait au peuple. Tu sais combien des tiens pourrissent dans les charniers et là-bas à 6,000 lieues de nous. Ton sang versé a affirmé, il est vrai, un principe, mais il n'a pas servi à recouvrer la liberté. Les fers blessent toujours et meurtrissent les chairs. Sois donc prudent maintenant. Lorsque la liberté, une torche à la main, te criera : en avant ! alors, marche et venge-toi. Surtout n'oublie pas que tes ennemis ne sont pas tous à Versailles. Il y en a dans les rangs. Dévisage-les et apprends à les connaître.

Ils se disent travailleurs. C'est vrai. Seulement ils ne travaillent qu'à... exploiter les honnêtes citoyens. Ils te font marcher, ceux-là, contre la gueule béante des canons, sans souci de ta femme et de ton enfant, pendant qu'ils délibèrent joyeusement entre un litre et un flacon d'eau-de-vie. Méfie-toi de ces bohèmes politiques, de ces déclassés ; ils sont plus à craindre que les véritables ennemis. On t'a accusé, plébien, de vol et de pillage. C'est une infâme calomnie. Le travailleur gagne sa vie à la sueur de son front, il ne vole pas. Si quelques misérables ont élevé le vol et le pillage à la hauteur d'un principe, ces bandits doivent être cloués au pilori le jour où tu reprendras possession de toi-même ; car ils ont commis un crime d'autant plus odieux que c'est toi, travailleur, qu'on a fausement accusé.

Le moment est critique, peuple, prends garde ! Un vent de liberté peut souffler demain. Sois calme et soutiens-toi !

Tout cela prouve encore une fois :  
1° Qu'il y a entente parfaite dans le parti radical.  
2° Qu'il n'y a pas de danger social, etc., etc.

DEUX GRANDS MARIAGES.

Jeudi, à midi, a eu lieu à Paris, en l'église Saint-Thomas d'Aquin, le mariage de M. le comte de Luppé avec M<sup>lle</sup> de Montalembert. 300 personnes environ assistaient à la cérémonie.

Le lendemain, à la même heure et dans la même église, a été célébré le mariage du comte Maxime de Gaigherón avec M<sup>lle</sup> Marie de Cumont, fille de M. le vicomte Arthur de Cumont, ancien député de Maine-et-Loire, ancien ministre.

Les témoins pour la mariée étaient le comte de Camont et le marquis de Maille-la-Tour-Landry, et pour le marié le marquis de Sainte-Marie d'Agneaux et le vicomte Th. de Bremond d'Arç.

M<sup>re</sup> Le Courcier, archevêque de Sébastie, a donné la bénédiction nuptiale.

Parmi les notabilités qui assistaient à la cérémonie, nous citerons le duc et la duchesse de Madrid, pour lesquels on avait établi un trône dans le sanctuaire ; M<sup>lle</sup> la maréchale de Mac-Mahon, la duchesse de Chevreuse, la duchesse de Luynes, la duchesse Pozzo di Borgo, M. de Fourtou, plusieurs anciens ministres et un très-grand nombre de notabilités politiques.

NOUVELLES DE ROME.

Le couronnement de Léon XIII a eu lieu dimanche à la chapelle Sixtine, selon l'ancien cérémonial.

L'office a commencé dès neuf heures et demie dans la salle Ducale.

A dix heures, le Pape est allé en chaise gestatoire pour l'adoration du Saint-Sacrement à la chapelle Pauline, puis il est entré à la chapelle Sixtine, ayant la mitre en tête. Après l'office pontifical, il a changé la mitre pour prendre la tiare.

La cérémonie était terminée à une heure et demie.

AFFAIRES D'ORIENT.

SIGNATURE DU TRAITÉ DE PAIX.

C'est au milieu d'une grande revue de 30,000 hommes, à San-Stefano, que le grand-duc Nicolas a annoncé solennellement la conclusion de la paix. Le traité était signé le jour même, 3 mars, anniversaire de l'affranchissement des serfs par l'empereur Alexandre.

Quant aux conditions de la paix, on ne les connaît pas encore officiellement ; on sait seulement que des concessions assez importantes ont été faites par la Russie pour ne point donner trop de griefs contre elle à l'Angleterre.

Ainsi la question des Détroits n'est point touchée ; — Andrinople et Salonique restent à la Porte ; — la cession de la flotte ottomane est abandonnée ; — le tribut de l'Egypte n'est point engagé en garantie ; — enfin l'indemnité de guerre à payer en argent est réduite à douze millions de livres sterling, soit 300 millions de francs. Pour le reste, la Russie prend du territoire en Asie, les districts de Kars et de Batoum ; mais elle consent à rendre Erzeroum à la Porte.

La question de la navigation du Danube resterait dans le statu quo ante bellum.

Telles sont, en résumé, les conditions que nous a fait connaître une dépêche de l'Agence Havas ; toutefois nous devons répéter qu'à cet égard rien n'est officiel, et nous attendrons pour les juger d'en avoir le texte authentique.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Sauvonn.

En quittant Sauvonn, M. Lecherbonnier, Menard-Dorian et Laisant, délégués de la Commission d'Enquête, sont retournés à Angers pour terminer leurs opérations. Ils sont partis avant-hier pour La Roche-sur-Yon.

Bon voyage. Mais si la Commission d'Enquête, dit le *Maine-et-Loire*, reçoit partout l'accueil qu'on lui a fait dans notre département ses trois représentants, nous ne croyons pas qu'elle se félicite beaucoup de ses petites tournées.

Malgré la beauté du temps, le mardi gras n'a pas été bien gai à Saumur. Le nombre des promeneurs par les rues était assez grand; mais, en fait de travestissements, on n'apercevait guère, de temps à autre, que quelques masques sales et déguenillés dont chacun se détournait avec dégoût. Triste! triste!

Heureusement qu'au soir de charmantes réunions se tenaient dans divers établissements particuliers, et qu'au théâtre un public nombreux assistait à la représentation d'une œuvre de Victor Séjour dans laquelle l'empereur Napoléon I<sup>er</sup> se trouve l'un des principaux personnages.

#### THÉÂTRE DE SAUMUR.

La représentation de M<sup>lle</sup> Duverger, annoncée pour demain jeudi, n'aura pas lieu. Lundi prochain, les artistes de M. Chavannes viendront jouer sur notre scène *l'Etoile du Nord*, opéra-comique de Meyerbeer.

Après l'intéressante soirée de jeudi dernier, la Société de N.-D. du Fort a donné, dimanche et hier soir, deux nouvelles séances dramatiques et musicales.

Une foule nombreuse et sympathique, au milieu de laquelle on distinguait les plus hautes notabilités de notre cité, est venue chaque jour apporter ses bravos et ses applaudissements aux jeunes et habiles interprètes de la *Fille de Roland*.

Nous devons des éloges particuliers à MM. A... et de G..., officiers élèves à l'École de cavalerie, qui, quand il s'agit d'une bonne œuvre, sont toujours prêts à donner le concours empressé de leur talent et de leur dévouement. Nous ne pouvons oublier non plus deux jeunes artistes de notre ville dont le talent n'a d'égal que la modestie, M<sup>lle</sup> C. B... et M. H. B..., qui savent si admirablement faire parler le piano et le violon, et qui, avec un véritable brio, ont joué deux morceaux de première difficulté.

Pussions-nous voir se renouveler souvent ces fêtes de famille de N.-D. du Fort, où le père, la mère et les sœurs viennent partager les plaisirs et les jeux du fils et du frère, et d'où chacun emporte, comme un doux souvenir, un parfum de joie pure et de franche gaieté.

X...

#### ÉCOLE D'APPLICATION DE CAVALERIE.

Le ministre de la guerre a décidé que la reprise des cours des divisions de cavaliers élèves sous-officiers, à l'École d'application de cavalerie de Saumur, aurait lieu désormais le 4<sup>er</sup> mai et le 4<sup>er</sup> novembre de chaque année, au lieu du 4<sup>er</sup> avril et du 4<sup>er</sup> octobre.

En conséquence, les familles sont prévenues que les candidats qui auraient l'intention de se présenter aux concours d'admission devront, à l'avenir, être rendus à Saumur les 2<sup>es</sup> et 21<sup>es</sup> octobre, au lieu des 24 mars et 21 septembre, dates qui avaient été fixées par le programme du 11 août 1873.

**Montreuil-Bellay.** — Nous apprenons que la cavalcade de Montreuil, favorisée par le temps, avait attiré une foule considérable. Plusieurs chars élégamment décorés et un grand nombre de cavaliers travestis composaient le cortège qui a parcouru toutes les rues de la ville. Le commerce local a bénéficié de cette jolie fête carnavalesque, et la quête au profit des pauvres a dû être fructueuse.

#### LES ILLUMINATIONS POUR LE PÂQUE

La journée de dimanche, faisant contraste avec les précédentes, a été radieuse et douce comme un beau jour de printemps. Grâce à cette heureuse circonstance qu'on n'osait espérer la veille, les préparatifs de décoration et d'illumination ont pu se faire en toute sécurité. Dès midi, heure à laquelle le *Te Deum* était solennellement chanté à la cathédrale, en présence d'une foule immense, bon nombre de maisons arboraient l'oriflamme du Saint-Siège, jaune et blanc;

partout se voyaient les armes de Léon XIII, et des écussons souhaitant longue vie au nouveau Pontife. Les tours de l'église Saint-Joseph portaient des étendards que l'on apercevait à peu près de tous les points de la ville.

Le soir, à huit heures, les illuminations ont commencé. On en voyait de tous les côtés, et l'on peut vraiment dire qu'elles ont été générales. A la cathédrale, les galeries supérieures du clocher étaient entourées d'un cordon de feu. Des feux de Bengale, rouges et verts, presque constamment allumés, éclairaient les flèches dont les sculptures se détachaient jusque dans les plus petits détails, et produisaient un effet grandiose. A côté, le palais de l'Evêché, sur la Place-Neuve, avait été décoré et illuminé avec beaucoup de goût.

Au rond-point André-Leroy, le magnifique palais de l'Université catholique, et les deux internats, rue Volney et route des Ponts-de-Cé, offraient un coup d'œil splendide, la foule se portant en masse sur ce point, admirant l'effet de ces milliers de feux, de lanternes vénitienes et verres de couleurs, formant plusieurs cordons de lumière qui dessinaient tous les profils du vaste édifice.

« C'est vraiment royal », disait-on dans la foule. Là aussi, des feux de Bengale, allumés sur le pavillon central, faisaient apparaître, au milieu d'une auréole éblouissante, la grande statue de la Vierge qui dominait, portée comme sur un trône de lumière.

Sur le rond-point lui-même, toutes les maisons étaient magnifiquement illuminées.

Le Grand-Séminaire, les communautés religieuses, l'externat Saint-Maurille, l'internat Saint-Joseph, le Bon-Pasteur, avaient rivalisé de zèle et de goût. La rue des Ursules était resplendissante; on y cheminait entre deux murailles de feu. L'escalier de la chapelle des Dames Ursulines était semé de verres de couleur produisant l'effet le plus pittoresque.

L'avenue de Contades, le mail de la Gare, toute la ligne des boulevards, les rues d'Alsace, Saint-Maurille, des Arènes, Saint-Joseph, Desjardins, des Lices, rue Lenepveu, etc., etc., présentaient l'aspect le plus riche et le plus joyeux, avec l'infinie variété de leurs décorations lumineuses, guirlandes, festons, transparents. La foule admirait surtout les hôtels Ambroise Joubert, de la Grandière, Voisin, le Cercle de l'Union et le Cercle du Collège, le boulevard de la Mairie, etc., etc.

Dans la Cité, rue des Jacobins, la porte d'entrée du vaste établissement des Frères des Ecoles chrétiennes disparaissait complètement derrière une décoration très bien entendue. Les armes de Léon XIII étaient surmontées de l'inscription *Lumen in calce*. Au milieu des verres de couleur, deux autres inscriptions, or sur fond noir, portaient l'une: *Vicit Leo de tribu Juda*; l'autre: *Leo fit pastor ovium*.

Mais à côté de toutes ces splendeurs, dont l'énumération exacte nous est rendue impossible par leur abondance même, n'oublions pas de mentionner la modeste illumination qui brillait à quelque haute fenêtre, deux ou trois lumières, une seule même, et cela partout, dans tous les quartiers, sur les deux rives de la Maine, indiquant que partout il y avait des âmes qui partagent les joies de l'Eglise et ne craignent pas de le laisser voir.

Ajoutons, pour terminer, que, pendant toute la soirée, la foule a circulé sur tous les points avec la plus parfaite tranquillité.

(Union de l'Ouest.)

#### POITIERS.

**Les sept évadés de la prison.** — Quatre des sept prisonniers dont nous avons annoncé l'audacieuse évasion samedi ont déjà été repris. Ce sont les nommés Laurier, Baudu, Bourdichon et Rocher. Les deux premiers ont été arrêtés samedi dans l'après-midi, à Vouneuil-sur-Vienne, et les deux autres le même jour à Lussac-les-Châteaux, et ceux-là dans la circonstance suivante:

Samedi, à dix heures du soir, le brigadier de gendarmerie de Lussac, le sieur André, apercevait sur la route deux individus qui marchaient très-vite. Il s'avança vivement sur eux et crut les reconnaître pour deux des prisonniers évadés le matin et dont il avait le signalement.

Cependant il ne fallait pas éveiller leurs soupçons, et pour cela le brave gendarme usa d'un subterfuge très-ingénieux.

« Vous avez l'air d'avoir bien chaud, mes pauvres enfants, leur dit-il. J'arrive moi-même de tournée et j'ai grand soif. Entrez avec moi dans cette auberge et nous nous rafraichirons. »

Et en même temps il montrait aux deux voyageurs une auberge située tout prêt de l'endroit où avait lieu cette conversation.

Bourdichon et Rocher, car c'était eux, acceptèrent; mais, à peine entré dans l'établissement, au lieu de rafraichissements, le brigadier leur offrit des menottes et les invita à le suivre, ce qu'ils firent, du reste, sans opposer la moindre résistance.

Laurier et Baudu sont arrivés dimanche à cinq heures du soir par le train de Tours. Ils étaient attachés l'un et l'autre par une chaîne de sûreté. Laurier était de neuf habillé. On lui avait acheté un paletot de toile à la Belle-Jardinière de Châtelleraul.

En sortant de la prison, les sept fugitifs s'étaient divisés en trois escouades; la première comprenait Maubé, Lexia et Dubois, qui ne sont pas encore repris. La deuxième se composait de Laurier et de Baudu, et la troisième de Rocher et de Bourdichon.

Il paraît bien démontré aujourd'hui que, si un poste avait existé comme autrefois dans le chemin de ronde, l'évasion n'aurait point eu lieu.

(Journal de la Vienne.)

#### CONCOURS HIPPIQUE.

Bientôt va s'ouvrir, sur le cours Saint-Pierre, à Nantes, le Concours de la Société hippique française.

Les bâtiments accessoires pour les écuries ainsi que les tribunes et la piste sont déjà presque terminés.

Le lundi 11 mars, les engagements de chevaux seront reçus à la Préfecture de Nantes.

**Oudon (Loire-Inférieure).** — Mardi dernier, à huit heures et demie du soir, un douloureux accident est arrivé au village de Roche-Brûlée, situé à un kilomètre environ du bourg d'Oudon, arrondissement d'Ancenis. Un jeune homme de 22 ans, nommé Richard, faisant partie d'une noce qui avait lieu en cet endroit, est tombé, trompé sans doute par l'obscurité, dans un étang profond dont l'accès n'était défendu que par un mur très-peu élevé. Son corps n'a pu être retiré qu'une heure après l'accident.

#### Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 3 mars 1878.

Versements de 387 déposants (67 nouveaux), 23,467 fr. 40 c.  
Remboursements, 6,873 fr. 28 c.

#### ABATTOIR.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 2 février au 1<sup>er</sup> mars.

N <sup>o</sup> DORDE	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOUEFS		VACHES		VEAUX		MOUTONS		
		1 <sup>re</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual.							
1	Bienfleur	1	3	3	29	4	14	21	43	12
2	Tessier	3	3	3	3	9	53	32	32	3
3	Morlock	3	3	3	3	3	3	3	3	3
4	Goblet	3	3	3	3	3	3	3	3	3
5	Renard	3	3	3	3	3	3	3	3	3
6	Boutin	3	3	3	3	3	3	3	3	3
7	Lesigle	3	3	3	3	3	3	3	3	3
8	Prouteau	3	3	3	3	3	3	3	3	3
9	Chalot	3	3	3	3	3	3	3	3	3
10	Palu	3	3	3	3	3	3	3	3	3
11	Groleau	3	3	3	3	3	3	3	3	3

#### CHARCUTIERS.

1. Dutour 14 12 3  
2. Baudouin-R. 16 12 3  
3. Brunet 1 8 3  
4. Vilgrain 1 8 3  
5. Sanson 2 9 3  
6. Seve 6 3 3  
7. Moreau 6 17 3  
8. Cornilleau 1 7 3  
9. Rousse 2 5 3  
10. Dupit 4 6 3  
11. Goblet 4 7 3

#### Faits divers.

Un incendie épouvantable vient de détruire à Bordeaux quatre maisons de la rue de Poissac et deux maisons de la rue du Gasc, formant la fabrique de peinture de MM. Perlange et Morand. Ces maisons ont été complètement détruites. Les maisons de la

rue de Poissac étaient occupées par M. Noblet, loueur de voitures, qui a eu dix chevaux, dix voitures, un tilbury, une charrette et un bouc brûlés.

Malheureusement, on a à déplorer la mort de deux garçons d'écurie, Georges Bes-selance, âgé de 19 ans, et Charles Duchêne, âgé de 20 ans, qui ont été asphyxiés et n'ont pu ouvrir assez tôt pour échapper aux flammes.

#### LES GUITAREROS.

La semaine dernière est partie de Madrid une *comparsa* espagnole, qui a traversé Bordeaux vendredi et s'en venait visiter Paris à l'occasion des derniers jours du carnaval. Cette *comparsa* est arrivée à destination samedi 2 mars. Elle est composée d'étudiants qui, en Espagne, parcourent les rues pendant les jours gras, et les membres qui la forment lui font donner le nom de *estudiantina*.

La *estudiantina española* que Paris vient de recevoir comprend soixante étudiants, tous jeunes gens de bonne famille, de différentes provinces d'Espagne. Ils exécutent par les rues des airs populaires espagnols qui, sans nul doute, doivent charmer les oreilles parisiennes.

Voici les instruments au moyen desquels ils font entendre les airs passionnés de leur pays: seize guitares, six *fandurrias*, six flûtes, dix violons, dix *pandevs*. Il y a, au surplus, deux directeurs d'orchestre et dix postulants, en tout soixante. Leurs costumes sont très-élégants, empruntés aux différentes provinces où ils sont nés.

L'ensemble est des plus brillants, car ces jeunes gens — presque tous d'une grande distinction et d'une haute naissance — exécutent en perfection, à ce qu'on dit, l'espèce de sérénade monstre qu'ils viennent offrir aux Parisiens.

#### PARIS DÉFINI PAR VOLTAIRE.

« Paris est une grande basse-cour, composée de coqs d'Inde qui font la roue et de perroquets qui répètent des paroles sans les entendre. » (12 avril 1776.)

Paris, la ville-lumière de M. Victor Hugo, traitée sans façon de basse-cour par l'homme que ses habitants se préparent à fêter comme un dieu, voilà qui est, à coup sûr, fort divertissant.

Pour les articles non signés: P. GODET.

#### Marché de Saumur du 2 mars.

Froment (l'h.) 77	31	Huile chene.	50
2 <sup>e</sup> qualité 74	33	Huile de lin.	50
Ségle 75	13	Graine trèfle	50
Orges 65	16	— Luzerne	50
Avoine bar. 50	10	Foin (dr. c.)	780
Raves 75	14	Luzerne	780
Pois blancs 80	46	Paille	780
— rouges 80	32	Amandes	50
Graine de lin 70	—	Gire jaune	50
Farine, culas 157	66	Chanvres 1 <sup>re</sup>	—
Colza 68	—	qualité (50 k. 500)	47
Chenevis 50	17	— 2 <sup>e</sup>	42
Huile de noix 50	90	— 3 <sup>e</sup>	38

#### COURS DES VINS.

BEAUCO (2 hect. 50)	1 <sup>re</sup> qualité	à
Coteaux de Saumur, 1877	1 <sup>re</sup> qualité	à 80
Id. 1877	2 <sup>e</sup> id.	à 60
Ordin., envir. de Saumur 1877	1 <sup>re</sup> id.	à 55
Id. 1877	2 <sup>e</sup> id.	à 50
Saint-Léger et environs 1877	1 <sup>re</sup> id.	à 60
Id. 1877	2 <sup>e</sup> id.	à 55
Le Puy-N.-D. et environs 1877	1 <sup>re</sup> id.	à 50
Id. 1877	2 <sup>e</sup> id.	à 45
La Vienne, 1877	1 <sup>re</sup> id.	à 45
Id. 1877	2 <sup>e</sup> id.	à 40
Souzy et environs, 1877	1 <sup>re</sup> id.	à 100
Id. 1877	2 <sup>e</sup> id.	à 90
Champigny, 1877	1 <sup>re</sup> qualité	à 120
Id. 1877	2 <sup>e</sup> id.	à 100
Id. 1877	3 <sup>e</sup> id.	à 80
Varrains, 1877	1 <sup>re</sup> id.	à 100
Varrains, 1877	2 <sup>e</sup> id.	à 110
Bourguell, 1877	1 <sup>re</sup> qualité	à 100
Id. 1877	2 <sup>e</sup> id.	à 100
Id. 1877	3 <sup>e</sup> id.	à 80
Restigné 1877	1 <sup>re</sup> id.	à 100
Id. 1877	2 <sup>e</sup> id.	à 95
Chlnon, 1877	1 <sup>re</sup> id.	à 85
Id. 1877	2 <sup>e</sup> id.	à 80
Id. 1877	3 <sup>e</sup> id.	à 70

#### CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (17<sup>e</sup> ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C<sup>ie</sup>, banquiers, rue Le Pelletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 5 MARS 1878.

Valeurs au comptant.				Dernier cours.				Hausse.				Baisse.			
3 1/2	74	60	05	106	106	00	00	109	90	00	00	00	00	00	
4 1/2	106	00	00	109	90	00	00	00	00	00	00	00	00	00	
Obligations du Trésor, l. payé	493	00	00	237	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	
Dep. de la Seine, emprunt 1857	507	00	00	507	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	525	00	00	507	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	
1865, 4 1/2	525	00	00	507	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	
1869, 4 1/2	398	00	00	398	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	
1871, 3 1/2	387	00	00	387	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	
1875, 4 1/2	508	00	00	508	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	
1876, 4 1/2	494	50	00	494	50	00	00	00	00	00	00	00	00	00	
Banque de France	3175	00	00	3175	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	
Comptoir d'escompte	707	50	00	707	50	00	00	00	00	00	00	00	00	00	
Credit agricole, 300 f. p.	340	00	00	340	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	
Credit Foncier colonial, 300 fr.	332	50	00	332	50	00	00	00	00	00	00	00	00	00	

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS  
GARE DE SAUMUR  
(Service d'hiver, 24 décembre)

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS

3 heures 8 minutes du matin	express-omnibus
6 — 45 — —	(s'arrête à Angers omnibus-mâtin)
9 — 1 — —	soir,
1 — 25 — —	express-omnibus
4 — 10 — —	(s'arrête à Angers omnibus-soir)
7 — 15 — —	soir,
10 — 37 — —	express-omnibus

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS

3 heures 30 minutes du matin	direct-omnibus
8 — 31 — —	express-omnibus
9 — 40 — —	express-omnibus
12 — 40 — —	soir,
3 — 48 — —	express-omnibus
10 — 38 — —	express-omnibus

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Tribunal de commerce de Saumur.  
FAILLITE LAMBERT, JOSEPH.  
Aux termes d'un jugement rendu par le tribunal de commerce de Saumur, le 4 mars 1878, le sieur Lambert, Joseph, marchand de vaches à Doué, a été déclaré en état de faillite ouverte, à la date du 23 février 1878. M. Eugène Lemoine a été nommé juge-commissaire, et M. Gustave-Philippe Doussain, expert-comptable à Saumur, syndic provisoire.  
Le greffier,  
(429) L. BONNEAU.

Etude de M. MÉHOUSAS, notaire à Saumur.  
**A VENDRE**  
Par adjudication volontaire, A Saumur, en l'étude et par le ministère de M. MÉHOUSAS, notaire, Le dimanche 31 mars 1878, à midi.

**MOULIN GEORGET**  
Situé sur les Châteaux, à Saumur.  
Beaux logements et jardin.  
Le mécanisme, entièrement neuf, sera vendu séparément, si on le désire.  
S'adresser : soit à M. GIRARD, de Saint-Vincent, commune de Darnières; soit à M. MÉHOUSAS, notaire.

Etude de M. MÉHOUSAS, notaire à Saumur.  
**A VENDRE**  
A L'AMIABLE.

**LE PRÉ AU MALE**  
OU PRÉ DE LA LEVÉE-NEUVE  
Situé commune de Saint-Lambert-des-Levées,  
Contenant 2 hectares;  
Et UN PETIT PRÉ, en face du précédent, de l'autre côté de la route, contenant environ 10 ares.  
S'adresser, pour tous renseignements : soit à M. CHATRY, propriétaire à Bourgueil, qui sera tous les samedis à Saumur, au Café de la Paix, soit à M. MÉHOUSAS, notaire. (100)

Etude de M. MÉHOUSAS, notaire à Saumur.  
**A VENDRE**  
A L'AMIABLE,  
En totalité ou par parties.

**LA FERME DES NOYERS**  
Située à Russé, commune d'Allonnes.  
Exploitée par les époux Breton-Richard.  
Cette ferme, composée de bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres, vignes, jardins, natures et prés, contient en totalité 20 hectares 93 ares 2 centiares.  
Les acquéreurs pourront entrer en jouissance par l'occupation le 1<sup>er</sup> novembre 1878.  
Toutes facilités seront données pour les paiements.  
S'adresser, pour visiter la ferme et pour les renseignements : 1<sup>o</sup> à M. CHATRY, propriétaire à Bourgueil, qui sera tous les samedis à Saumur, au Café de la Paix; 2<sup>o</sup> et à M. MÉHOUSAS, notaire, dépositaire des titres de propriété. (101)

**A AFFERMER**  
Pour la Toussaint 1878.  
**UNE FERME**  
(Située aux environs de Saumur).  
D'une contenance de 7 à 10 hectares, à la volonté du preneur, comprenant terres labourables et prés. Le fermier sera chargé de façons de vignes.  
S'adresser au bureau du journal.

Etude de M. LAUMONIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
En totalité ou par lots.  
Commune de Chacé.  
1<sup>o</sup> MAISON DE MAÎTRE et dépendances;  
2<sup>o</sup> CLOS DE VIGNE de 7 hectares, avec façade de 100 mètres sur la route de Saumur à la Motte-Bourbon;  
3<sup>o</sup> DEUX PARCELLES DE PRÉ, au canton des Moutiers, contenant 44 ares;  
Le tout dépendant de la succession de M. le marquis de Messerlé.  
S'adresser, soit à M. CHAUVET, à Varrains, soit à M. LAUMONIER.

**AVIS.**  
M. Victor DELAVAU demande un petit valet de chambre.  
M. JOUILLE, horloger à Saumur, donne un démenti formel aux bruits que l'on se plaît à répandre qu'il quitte les affaires. (124)

**MAISON DE CONFIANCE**  
Fils FER GALVANISÉS  
Pour vigne, en qualité supérieure et ordinaire, au prix le plus bas possible. Chez VASSEUR fils, fabricant de clous, rue Saint-Nicolas, n<sup>o</sup> 28, à Saumur. (88)

UN JEUNE HOMME, muni de bons certificats, et comptable, demande une comptabilité pouvant occuper quelques heures par jour.  
S'adresser au bureau du journal.  
**VIN DE PROPRIÉTAIRE**  
(T. LANGLADE, SAINT-GEORGES et BORDEAUX VIEUX). GARANTI RIGOREUSEMENT NATUREL et de premier choix, pour table de maître, au prix de 100 à 120 francs (suivant les distances) la pièce de 225 litres environ, rendu franco de fût, de régie et de port, en gare de destination. Bon ordinaire de table bourgeoise, rouge et blanc, au prix de 75 à 100 francs la pièce, rendue aux mêmes conditions.  
Veuve Hyp. THOMAS, propriétaire à Béziers. (96)

**NOUVELLE FRANCE.**  
Colonie libre de Port-Breton.  
Terres à cinq francs l'hectare. Fortune faite sans quitter son pays.  
S'adresser à M. le marquis de RAYS, consul de Roulie, au château de Quimerc'h-en-Bannalec (Finistère).

**M. RIELLANT**  
ET SA FILLE  
Chirurgien et Mécanicien  
Dentiste,  
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur,  
Maison Beurois.

**DREYFUS FRÈRES & C<sup>o</sup>**  
DE PARIS  
21, BOULEVARD HAUSSMANN,  
Concessionnaires du

**GUANO DU PEROU**  
Loi du 11 Novembre 1869

**GUANO DISSOUS DU PEROU**  
Convention du 15 Avril 1874

**DÉPÔTS EN FRANCE**  
Bordeaux, chez MM. SANTA-COLOMA et C<sup>o</sup>  
Brest, chez M. E. VINCENT  
Cette, chez MM. A. G. BOYÉ et C<sup>o</sup>  
Cherbourg, chez M. ERNEST LIAIS  
Dunkerque, MM. G. BOURDON et C<sup>o</sup>  
Hâvre, chez M. E. FICQUET  
Landerneau, chez M. E. VINCENT  
La Rochelle, chez MM. J. FAUSTINE  
Lyon, chez M. MARC GILLARD  
Marseille, chez MM. A. G. BOYÉ et C<sup>o</sup>  
Melun, chez M. LE BARRE  
Nantes, chez MM. JAMON et HUARD  
Paris, chez MM. A. MOSNERON-DUPIES  
St-Nazaire, MM. JAMON et HUARD

**A LA PROVIDENCE**  
**FABRIQUE DE FLEURS**  
38 et 40, rue Saint-Jean,  
**M<sup>l</sup>LES DURVILLE**  
SAUMUR  
Spécialité de Bouquets d'église, montés en tous genres, Couronnes mariées, Coiffures de bal, grand choix de Coussins, Corbeilles, Arbustes pour salon. Fleurs fines en boîtes et en douzaines, grand assortiment d'appareils pour fleurs, pétales, feuillages, papiers et étoffes, gaz, papiers or et argent, mousse.  
**ARTICLES MORTUAIRES.**

**PETHISIE**  
**BRONCHITE**  
**RHUME-TOUX**

**GOUDRON DE GUYOT** | **CAPSULES de GOUDRON**  
(Liquor concentrée et titrée) | de GUYOT  
2 fr. le flacon | 2 fr. 50 le flacon.

UNE INSTRUCTION ACCOMPAGNE CHAQUE FLACON

**Nombreuses imitations**  
Toute personne désirant employer le véritable produit de l'inventeur, M. GUYOT, pharmacien à Paris, devra exiger sur l'étiquette des flacons la signature GUYOT, imprimée EN TROIS COULEURS.  
Dépôts à Saumur, pharmacies BESSON, PERDRIAU, et dans la plupart des pharmacies.

(4) Des analyses comparatives ont démontré que le plupart de ces produits diffèrent entre eux par leur composition et la quantité de goudron qu'ils contiennent. M. Guyot ne peut garantir la préparation que des produits qui portent sa signature.

Maison J.-P. LAROZE & C<sup>o</sup>, Pharm<sup>ie</sup>  
2, RUE DES LIONS-SAINT-PAUL, PARIS.

**Sirop Laroze**  
DÉCORGES D'ORANGES AMÈRES.  
Ce Sirop, reconnu par tous les médecins comme le tonique et l'antispasmodique le plus efficace, est ordonné avec succès depuis 40 ans pour combattre :

Gastrites, | Dyspepsies,  
Gastralgies, | Digestions lentes,  
Douleurs et Crampes d'Estomac, | Constipations opiniâtres.

PRIX DU FLACON : 3 FRANCS.

**Pâte Pectorale**  
au **Lait de Poule**  
Tout le monde connaît l'efficacité du Lait de Poule, ce remède populaire pour guérir la Toux, les Rhumes, Gripes, Catarrhes, Bronchites, Extinctions de voix et toutes les affections de la Gorge et du Larynx. Sous forme de pâte, il est d'un emploi plus facile tout en conservant les mêmes propriétés.

PRIX DE LA BOÎTE : 1 FR. 50.

DÉPÔT A PARIS  
26, Rue Neuve-des-Petits-Champs, 26,  
ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES DU DÉPARTEMENT.

**POUR DÉMASQUER LES**  
**CONTREFAÇONS du FER QUEVENNE**

NOUS AVONS AJOUTÉ A NOTRE ANCIENNE ENVELOPPE  
Outre notre marque de fabrication déjà connue, nous avons ajouté la signature de l'inventeur, si-contre le fac-similé en noir.

Les contrefaçons ne vendent sous l'apparence du Fer Quevenne que des produits impurs, inexacts et dangereux pour la santé.

Pour guérir l'Anémie, l'Appauvrissement du sang, les Pâles couleurs, les Pertes blanches, le VÉRITABLE FER QUEVENNE, seul approuvé par l'Académie de Médecine, « l'emporte sur toutes les autres préparations ferrugineuses. » BOUCHARDAT, prof. de la Faculté de Paris, Ann. de 1869.

Dépôt général :  
Chez EMILE GENEVOIX,  
14, r. des Beaux-Arts, Paris, et dans les principales Pharmacies.

PRIX :  
Le flacon de Fer avec la mesure, 5 fr.  
200 Dragées, 5 fr.  
100 — 3 fr.

Saumur, imprimerie de P. GODET.